DIALOGUE

ENTRE

UN PATRIOTE,

ET

UN CAPITALISTE,

Sur les Assignats monnoies.

Coll
FRC
3143

M. RICHARD.

EH bien! vous le voyez tous vos efforts ont été superflus & vous n'avez pû faire adopter le système insensé de M. Mirabeau ; M. le Juge a levé la séance, & grace au Ciel on ne pourra pas dans l'Assemblée Nationale se prévaloir de l'opinion des Bordelais, pour décider l'émission d'Assignats forcés.

M. CIVIS.

Prenez garde. Il y a erreur dans votre calcul ; la séance que vous avez cru levée par la volonté arbitraire, ou plutôt par l'impatience de M. le Président, a été continuée parce que l'Assemblée l'a voulu ainsi : elle a nommé Président M. Journu-Aubert, l'un des Directeurs de la Chambre de Commerce, l'un des Administrateurs du District, & l'un des Négocians les plus éclairés, & des Citoyens qui se sont les plus distingués par leurs bons sentimens depuis la révolution. L'Assemblée, dirigée par ce nouveau Président, a délibéré avec calme ; & l'avis auquel

9. 7bre 1790.)

vous êtiez ſi oppoſé, a paſſé preſqu'à l'unanimité.

M. RICHARD.

Eſt-il poſſible qu'on ait oſé continuer la ſéance en l'abſence du Préſident?

M. CIVIS.

Je ſuis bien plus étonné que le Préſident ait oſé lever la ſéance ſans y être autoriſé par l'Aſſemblée.

M. RICHARD.

Mais il n'étoit pas poſſible d'obtenir une déciſion, & vous avez vu que l'on ne voulut pas même laiſſer au Préſident la faculté de poſer la queſtion.

M. CIVIS.

J'ai vu cela; mais il me ſemble que ce refus d'opiner ſur la queſtion poſée par M. le Préſident, ne doit être attribué qu'à ceux qui penſoient comme vous.

M. RICHARD.

J'en conviens; mais n'étoit-il pas ridicule de vouloir expoſer les motifs pour & contre, & de s'en rapporter pour la déciſion à la ſageſſe de l'Aſſemblée Nationale?

M. CIVIS.

J'avoue que je ne puis trouver cela ridicule, & qu'au contraire c'étoit un parti propre à concilier tous les eſprits & à entretenir, au milieu de nous cette union & cette concorde ſi néceſſaire, & qui juſqu'à préſent ont régné à Bordeaux pour l'honneur & le bonheur de la Cité.

Si ce plan avoit été ſuivi, on auroit pu charger de la rédaction d'une adreſſe des Commiſſaires

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

pris dans l'un & l'autre parti. Les partisans des quittances de finance auroient exposé tous les motifs de crainte que leur donne une nouvelle émission d'assignats forcés ; ils auroient donné à ces motifs tout le développement & toute l'énergie dont ils auroient été susceptibles. Leurs adversaires auroient usé de la même faculté, & ce parti plein de candeur auroit satisfait ou dû satisfaire tout le monde.

M. RICHARD.

Ce n'étoit là qu'un piege de la part de votre parti, parce que vous étiez persuadé que vos raisons l'emporteroient sur les nôtres.

M. CIVIS.

Mais si vous-même croyez de bonne foi à la justice de la cause que vous défendez, & à la solidité de vos raisons, vous deviez avoir l'opinion contraire.

M. RICHARD.

Point du tout ; car les beaux parleurs sont de votre côté.

M. CIVIS.

Quand je vous accorderois que vous n'aviez point de beaux parleurs pour vous, ce que je suis bien loin de faire, il est évident qu'en tenant la plume, il n'étoit plus question de parlage, & qu'alors il n'y auroit eu d'avantage qu'en faveur de la solidité du raisonnement.

M. RICHARD.

Oui, vous avez pour vous le raisonnement ; & nous avions pour nous l'expérience. Est-il possible, par exemple, de mettre en balance

l'avis d'un jeune homme, comme M. D... avec l'avis d'un homme comme M. H ou M. F. ?

M. CIVIS.

Dans des questions de cette importance & aussi nouvelles, il n'est point question d'autorités, mais de raisons ; & j'aime mieux une raison solide, sortant de la bouche d'un jeune Négociant, qu'une assertion tranchante prononcée par le plus ancien.

M. RICHARD.

Mais, quelles sont donc ces raisons si fortes données par vos gens à système ? & qu'opposez-vous au mal qu'ont déjà fait les assignats-monnoie à Bordeaux ?

M. CIVIS.

J'oppose le bien qu'ils ont fait à Paris, dans toute la France, & à Bordeaux même ; j'oppose le plus grand bien qu'ils auroient fait, s'ils avoient été de plus petites sommes, & qu'on n'eut pas été obligé de se morfondre à la porte du Bureau de la caisse Patriotique, pour attendre l'échange des assignats de 2 ou 300 livres.

M. RICHARD.

Pouvez-vous disconvenir que l'argent ne fût moins rare à Bordeaux avant cette émission ?

M. CIVIS.

Je conviens qu'il étoit moins rare ; mais je soutiens, & je vous défie de nier ce fait, qu'il le devenoit chaque jour ; je soutiens que les affaires étoient beaucoup plus difficiles, & que nous avons éprouvé, avant l'émission des assignats, des crises que l'on n'a pas eu depuis qu'ils sont en circulation.

Je soutiens qu'à deux ou trois époques diffé-

rentes plusieurs des meilleures maisons de Commerce ont été sur le point de ne pouvoir payer leurs engagemens.

Et ce qui prouve sans replique que depuis l'émission des Assignats leurs affaires sont plus courantes, c'est que de votre propre aveu l'intérêt a diminué d'un demi & deux pour cent.

M. RICHARD.

Est-il bien prouvé que cette baisse de l'intérêt soit un bien?

M. CIVIS.

La réponse à cette question mérite quelque développement.

Il est généralement reconnu que c'est dans des pays où le commerce est le plus florissant que l'intérêt est le plus bas.

Je conviens pourtant qu'il y a à cet égard les intérêts qui se croisent.

Par Exemple, il est de l'intérêt du Capitaliste que l'intérêt soit à un taux fort élevé. En effet, lorsqu'il retire six pour cent de son argent, cent mille livres lui donnent 6000 liv. & lorsque l'intérêt est à quatre pour cent, la même somme ne lui produit que 4000 livres. Mais qui est-ce qui paye cette différence, si ce n'est d'abord le petit Marchand qui a besoin de capitaux pour faire son commerce, & ensuite le consommateur, & par conséquent la société entiere, composée comme vous savez de vingt pauvres contre un riche?

Il est donc bien prouvé, sous ce rapport, que l'intérêt des riches est opposé à celui des pauvres : & voilà aussi pourquoi les riches sont

toujours de l'avis de mettre des Impôts ; car ils savent bien que l'Impôt ne les atteint que très-foiblement, & que s'ils payent trois cens liv. d'une part, ils s'en vengent cruellement sur le peuple ; en effet, plus le peuple est mal aisé, plus il est écrasé par l'Impôt, plus il paye cherement l'argent, plus il voit diminuer ses salaires.

N'est-il pas honteux, par exemple, que tous vos riches aient vôté pour les quittances de finance avec des intérêts, qui nécessitent un Impôt de cent millions ? Et ils prétendent séduire le peuple ! ils devroient lui faire horreur. Heureusement pour eux il est des riches plus justes plus humains, & ceux-là sont des défenseurs ardens de ce même peuple.

M. RICHARD.

Eh ! mais il n'y a qu'à demander que les quittances de finance ne portent point d'intérêt, & cela reviendra au même.

M. CIVIS.

C'est-à-dire, qu'il n'y a qu'à voler les Créanciers de l'Etat. Heureusement l'Assemblée Nationale y a pourvu, & la France ne fera plus de banqueroute ni totale ni partielle.

M. RICHARD.

Quel tort fait-on aux Créanciers de l'Etat en leur donnant un papier avec lequel ils pourront acheter des domaines nationaux ?

M. CIVIS.

Eh quoi ! avez-vous oublié les réponses qu'on vous a faites, & ce mot sublime qu'un de vos adversaires a mis dans la bouche d'un de ces infortunés créanciers s'adressant à la Nation ?

« Vous me devez des rentes échues, vous nous devez le prix de nos Charges, de nos Offices; vous nous devez le montant de cautionnement que nous devons nous-mêmes. Nous vous demandons, les uns, du pain, les autres, de quoi payer nos créanciers, qui ſont des Bourgeois honnêtes, des Laboureurs, des Artiſans, des Ouvriers, des Manœuvriers, & vous nous offrez de la terre! ».

Nous vous demandons de nous traiter de la même maniere que vous avez traité des Financiers, des Banquiers, des Gens à argent, & vous nous refuſez! Non, il eſt impoſſible que la Nation ſe couvre d'un tel opprobre.

M. RICHARD.

Tout cela eſt bel & bon; mais il eſt de fait que cette quantité énorme d'aſſignats va produire un engorgement funeſte.

M. CIVIS.

Où ſont vos preuves?

M. RICHARD.

Voyez le Mémoire de M. Necker.

M. CIVIS.

Eh bien! je lis le Mémoire de M. Necker, j'y vois auſſi des aſſertions & point de preuves, des terreurs & rien qni les juſtifie.

M. RICHARD.

Eh quoi! ne convenez-vous pas avec lui que l'émiſſion de deux milliards d'aſſignats va augmenter la rareté du numéraire?

M. CIVIS.

Oui; mais je remarque avec lui que le numéraire eſt déjà exceſſivement rare, & qu'il eſt très difficile de s'en procurer.

Je remarque qu'il nous affirme qu'il y a trop d'assignats, & que cependant il annonce la nécessité d'en mettre encore 150 à 200 millions.

Je remarque que cette nouvelle émission suffit d'après lui-même pour achever de faire disparoître le numéraire.

Et je dis que ne pouvant nous opposer à cette disparution momentanée du numéraire, il faut dans tous les systêmes tâcher d'y suppléer.

Je dis que l'on peut y suppléer par le moyen des petits assignats, puisque avec 24 liv. en bon papier on fera ses affaires, tout comme avec 24 liv. en or.

Je dis que le Peuple ouvrira les yeux, qu'il rendra justice à ses vrais défenseurs, qu'il apprendra à connoître ceux qui regardent comme assez indifférent qu'il y ait 100 millions d'Impôts plus ou moins.

Je dis que des assignats non forcés vont donner à l'agiotage une activité effrayante, & mettre ceux à qui on les donnera en paiement à la merci des usuriers.

Je dis que par la même raison, les biens nationaux vont tomber au pouvoir des Riches, qui les obtiendront sans concurrence & à vil prix.

Je dis enfin.... ; mais je m'arrête, car il me tarde de faire au public la confidence de notre conversation, & de le mettre à portée de juger qui de vous ou de moi aime la justice, qui de vous ou de moi aime le mieux son pays, & s'intéresse le plus vivement au soulagement du Peuple.

FIN.